



Harcèlement moral et discrimination

Par isa60, le 12/08/2014 à 11:24

Bonjour voilà je vous explique ma situation je travaille a laeroporte et je suis reconnue handicapé a un taux de 80%

Lorsque lon ma embauché c'était dans une selection uniquement de personnes à mobilité réduite afin d'avoir le quota er ne pas payer d'amendes

En effet on nous a expliqué que si notre etat évoluait ou que nous avions besoin d'aménagement que cela était possible.

Mais une fois que j'ai commence à travailler et que le travail était tres intense courrir se presser etre a l'heure sur chaque tache avec peu de temps de pose pour se reposer j'ai demandé un aménagement de poste au medecin du travail qui ma clairement fait comprendre quil ne fallait rien demander car j'étais en cdd et que si je netais pas apte il faudrait mettre fin a mon contrat

Donc par pression psychologique et peur detre licencié j'ai patienté meme si mon medecin spécialiste malertait sur mon etat de santé et a écrit un courrier au médecin du travail en lui expliquant que mon etat etait en train de se degrader et quil fallait amener mon poste de travail afin de meviter une fatigue qui pourrait mettre fatale mais quil na pas tenu en compte Une fois mon cdi signé mon medecin ma mi en mi temps thérapeutique mais cetait trop tard mon corps en avait pris trop un coup et je suis en arret depuis juillet 2012.

J'ai rencontré mon medecin du travail afin dorganiser au prealable mon retour dans l'entreprise en lui amenant les lettres de mes differents medecins tout allant dans le meme sens amener un poste afin de reprendre une activite

Mais la seule chose quil voulait voir cetait mon corps il ma dit mettez vous en sous vêtements et passer derriere pour que je vous osculte alors que cest une maladie au cerveau et quil n'y a rien a voir sur mon corps

Je lui ai donc dit cela il ma di je ne peux pas vous dire je ne peux pas voir a travers les vêtements je lui répéta quil n'avais rien a voir je me suis senti "violé" car aucun autre medecin que ce soit dans le travail et a l'exterieur ne m'avait demandé cela et j'ai trouve ca pervers donc je refusa et lui disant que jetais tres pudique que je ne pouvais pas me mettre en okus

sans raison valable en sous vêtements alors il na pas voulu poursuivre ma visite de pre reprise et ma retorquait quil fallait prendre sur moi quil etait medecin etc quil fallait que jaille voir un psychologue et me faire soigner et que pour lui il ne me ferait pas reprendre tant que je ne me mettrais pas en sous vêtements pour voir mon corps "enfin mosculter"

Je suis donc sortie expliquant la situation a l'infirmière qui ma pris en pitié voyant mon etat avec ma canne ayant fait beaucoup de route elle me dit que sil me demande de lever mon tee shirt poue etre examiner etc que jacceptais je lui dis que oui mais lorsqu'elle est partie le voir lui a dit que non cest lui qui decidait et quil fallait etre en sous vêtements

Donc ma question cest quels sont mes droits car la je suis encore en arret sans indemnité et que lorsque je madresse a la cellule handicap de l'entreprise on me dit quil faut que je vois avec le medecin pour changement de poste donc je suis dans une impasse

Puis je demande a etre vu par un autre medecin puisque cest le seul a fonctionner comme cela

Donnez moi des reponses svp merci

Par moisse, le 12/08/2014 à 19:43

Vous pouvez vous adresser, via l'inspection du travail, au médecin inspecteur du travail, c'est le responsable hiérarchique.
Il confirmera ou infirmera la position de votre médecin du travail.